



INFORMATION AUX FAMILLES

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année 2020 / 2021

Bonjour,

Vous allez inscrire votre (vos) enfant(s) à un ou plusieurs temps périscolaire(s).

Merci de remplir de façon **lisible et complète** les différents documents et de fournir les pièces demandées.

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée sous réserve que le dossier soit **complet**.

Le PORTAIL FAMILLE :

Ce logiciel vous permet d'inscrire votre ou vos enfant(s) depuis Internet pour tous les temps périscolaires.

Si vous n'avez pas vos codes d'accès personnels, vous pouvez les demander lors du dépôt du dossier d'inscription périscolaire en mairie.

Le portail famille est accessible depuis la page d'accueil du site de la commune : www.valencin.fr

Rappel concernant les absences.

Toute absence de l'enfant aux accueils du matin, du midi ou du soir quel qu'en soit le motif, doit être impérativement signalée dès que possible soit :

- Par téléphone au **04 78 96 13 06**
- Par mail à l'adresse suivante : service-periscolaire@mairie-valencin.fr

Le jour même, en cas d'absence, d'intempéries, absence d'un enseignant, grève ou si vous décidez de ne pas mettre votre enfant à la cantine, le repas sera facturé, car déjà commandé. Il en va de même pour les accueils périscolaires auxquels votre enfant serait inscrit.

L'absence justifiée au delà du 1^{er} jour (certificat médical, autre justificatif...), est déduite de la facture et l'absence prévisible d'un enfant préalablement inscrit en périscolaire peut être également déduite, à condition qu'elle soit signalée dans les délais (avant 9h la veille) ou par le biais du Portail Famille (lien sur le site internet de la commune).

Pour les sorties scolaires, les classe découvertes, les parents doivent impérativement annuler la cantine et/ou la garderie.

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- La fiche de renseignement générale complétée et signée (recto verso) ;
- La (les) fiche(s) d'inscriptions aux différents accueils périscolaires auxquels vous inscrivez votre (vos) enfant(s), complétée(s) et signée(s) ;
- Coupon du règlement scolaire, daté et signé ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle et extra-scolaire nominative **en cours de validité** pour chaque enfant inscrit ;
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe).

En fonction de la situation de famille :

Parents divorcés ou séparés avec jugement :

- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant et les modalités de garde.